AR Prefecture
047-214701955-20260709-DEL1222026-DE
Reçu le 22/07/2026

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 09 JUILLET 2026

DEPARTEMENT
LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

CANTON
NERAC

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 18
Votants : 28

OBJET :
Association Jeunes agriculteurs 47 – Subvention exceptionnelle

N° 122/2026

L'an deux mille vingt-six, le 09 juillet à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Nérac était assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale en date du 03 juillet deux mille vingt-six, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Etaient présents : Monsieur le Maire, Nicolas LACOMBE, Mesdames Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, adjointes au Maire, Messieurs Hugues DAVID, Marc GELLY, Manuel VICENTE, adjoints au Maire, Mesdames Stéphanie GARBAY, Marie-Pierre LAPORTE, Helena POTIER, Marie-Ange PRADO, Laurence QUATRE, Charline SANSAN, conseillères municipales et Messieurs Serge ARNAUNE, Michel FRANCOISE, Jean-Luc GUERY, Frédéric SANCHEZ, Jean-Jacques SERVOLLE, Frédéric TAROZZI.

Absents excusés / procurations :
Charlie BARRERE a donné pouvoir à Hugues DAVID
Josiane DARRAC a donné pouvoir à Charline SANSAN
Yannick DULOUARD a donné pouvoir à Nicolas LACOMBE
Daniel ESSERTEL a donné pouvoir à Jean-Jacques SERVOLLE
Aurore FONTANEL a donné pouvoir à Marie-Ange PRADO
Najet EL KHAÏRI a donné pouvoir à Edith BUSQUET
Patrick GOLFIER a donné pouvoir à Frédéric SANCHEZ
Françoise MEDECIN a donné pouvoir à Serge ARNAUNE
Mélanie SERRES-SOLANO a donné pouvoir à Manuel VICENTE
Frédéric TAROZZI a donné pouvoir à Jean-François TUFFERY

Jean-François TUFFERY se retire de la séance et ne participe ni au débat, ni au vote.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise au sein du Conseil.
Edith BUSQUET ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.
Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.
L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.
La liste des délibérations de la séance du 09 juillet 2026 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

AR Prefecture
047-214701955-20260709-DEL1222026-DE
Reçu le 22/07/2026

RAPPORTEUR : Manuel VICENTE

Les jeunes agriculteurs du Lot et Garonne organisent leur évènement traditionnel «la Clé des Champs » les 31 juillet et 1er août prochain. A cette occasion, ils procèdent à des démonstrations de « moissbatt cross ».

Cette manifestation qui permet d'animer le milieu rural en valorisant le monde agricole auprès du grand public aura lieu sur une parcelle de la commune de Nérac.

Totalement gratuite, cette fête du monde agricole engendre des coûts importants liés à l'aménagement du site, à la logistique et à la sécurité.

A ce titre, les Jeunes Agriculteurs du Lot et Garonne sollicitent la Ville pour une aide financière par le biais d'une subvention exceptionnelle de 2 500 €.

Compte tenu de l'aide déjà apportée par la ville en matière de logistique, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 550 €.

En contrepartie, il est demandé aux Jeunes Agriculteurs 47 de mentionner dans les documents de communication la participation de la ville de Nérac.

Considérant l'exposé ci-dessus ;
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, A L'UNANIMITE :
(Jean-François TUFFERY s'abstient de débattre et de voter)

- **D'ACCEPTER** le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 550 € aux Jeunes Agriculteurs 47 au titre des frais engagés pour l'organisation de la « Clé des Champs » les 31 juillet et 1er aout 2026.
- **DE DIRE** que cette somme sera comptabilisée au titre de 2026 dans le cadre des subventions exceptionnelles.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

MAIRIE DE NERAC 47600

La Secrétaire de séance,